

---

**PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
**2017-2020**

---



---

# INTRODUCTION

---

Ce deuxième plan d'action en développement durable prend le relais du premier exercice effectué à l'INESSS. Il s'inscrit dans la continuité de la démarche de l'organisation et propose de nouvelles initiatives. Ce plan s'inscrit dans le cadre global de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et contribue à l'atteinte de plusieurs de ses objectifs dans les sphères de compétence de l'Institut. De plus, ce plan est cohérent avec l'exercice de planification stratégique transmis au Ministre de la santé et des services sociaux pour dépôt à l'Assemblée nationale.

L'énoncé de mission même de l'Institut – organisation d'excellence, axée sur le savoir et les meilleures pratiques – incarne plusieurs des principes du développement durable. Ainsi, la promotion de l'excellence clinique et de l'utilisation efficace des ressources traduisent les principes de santé et de qualité de vie et d'efficacité économique. Nos pratiques scientifiques et de transfert des connaissances s'inscrivent dans celui d'accès au savoir. Notre préoccupation constante pour la mobilisation des acteurs concernés par les problématiques de santé et de services sociaux que nous traitons, y compris la consultation des patients et la participation citoyenne, concrétise le principe de participation et d'engagement. Enfin, le principe d'équité et de solidarité sociale est au cœur même des valeurs qui animent l'Institut.

Ce plan repose aussi sur la notion d'économie de moyens et profite des acquis organisationnels en matière de développement durable. Plusieurs des mesures qui y sont énoncées ne sont pas propres à la thématique du développement durable. Ainsi, celle de la participation citoyenne au sein de nos structures d'encadrement scientifiques repose avant tout sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation de technologies et de modes d'intervention en santé. Elle est de plus une obligation inscrite dans la Loi constitutive de l'INESSS. Cependant elle fait bien sûr écho à l'objectif 1.3 de la stratégie gouvernementale en matière de développement durable qui vise à favoriser l'adoption d'approche de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales.

Étant donné le mandat et la nature des activités de l'INESSS, il n'est pas étonnant que ce soit essentiellement autour de la première orientation de la stratégie gouvernementale à savoir le renforcement de la gouvernance du développement durable dans l'administration publique que se développe cette déclinaison du plan d'action. Autour de cette orientation se greffent 12 actions.

---

# RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

---

## *Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique*

La mission de l'INESSS telle que définie dans sa Loi constitutive est de *promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux*. Pour s'acquitter de cette mission l'Institut s'appuie notamment sur une revue systématique des données de la recherche, sur des évaluations économiques, sur des données cliniques ainsi que sur l'analyse des données québécoises disponibles sur les besoins, les ressources, les services et les médicaments.

Les activités qui découlent de cette mission sont donc essentiellement de nature scientifique, délibérative et réflexive. Bien qu'elles nécessitent de nombreux collaborateurs externes, elle ne mobilise pas des infrastructures de production lourdes. L'INESSS ne dispense pas de service direct à la population.

Dans cette perspective l'ensemble des actions qui sont à sa portée dans un contexte de développement durable sont concentrées autour de sa production scientifique ainsi que de son soutien administratif tant au plan des ressources humaines et matérielles que de l'environnement de travail.

---

### **Action 1 :**

---

#### **Compléter l'installation dans l'ensemble des sites de dispositif de tri sélectif des déchets et de récupération des piles.**

Objectif : que l'ensemble des installations de l'INESSS soient dotées de dispositifs de traitement sélectif des déchets et de récupération des piles

Cible : 2018

---

### **Action 2 :**

---

#### **Finaliser le déploiement de dispositifs de visioconférence performants afin de réduire nombre de déplacements**

Cible : 2018

---

### **Action 3 :**

---

#### **Maintenir et renforcer la formation du personnel en matière de développement durable**

Cible : 3 activités de sensibilisation par année dont une sur l'utilisation des imprimantes

#### **Action 4 :**

---

##### **Adoption et mise en œuvre de la Politique relative aux achats et aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction qui consacre le principe d'acquisition écoresponsable**

Cible: Adoption de la politique 2017

Mise en œuvre : En continu

#### **Action 5 :**

---

##### **Favoriser l'organisation d'évènements de transfert de connaissances en ligne tel que des webinaires**

Cible : 5 activités par année

#### **Action 6 :**

---

##### **Favoriser les déplacements actifs et collectifs au sein de l'administration**

Objectif : Offrir à l'ensemble de l'organisation le service de paiement direct pour la carte OPUS en 2017

#### **Action 7 :**

---

##### **Démarche d'obtention de la certification «Entreprise en santé»**

La démarche « Entreprise en santé » intègre plusieurs des principes de santé et de qualité de vie qui sont édictés dans la Loi sur le développement durable. L'intégration de ces principes dans les pratiques de gestion des entreprises québécoises représente donc une action concrète et probante de développement durable, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé de la population, à la productivité de nos entreprises et à la santé économique du Québec.

Objectif : Obtention de la certification «Entreprise en santé»

Cible : 2020

##### ***Objectif gouvernemental 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes publics***

#### **Action 8 :**

---

##### **Intégration des principes de développement durable dans le plan stratégique 2017-2020**

Le projet de plan stratégique approuvé par le conseil d'administration de l'INESSS intègre plusieurs des principes propres à la démarche de développement durable. Plus précisément, les principes de participation et d'engagement, de partenariat et de collaboration et d'accès au savoir sont au cœur du deuxième enjeu : *la mise à profit des savoirs et des expertises.*

Objectif : Dépôt du plan stratégique qui prend en compte les principes de développement durable à l'Assemblée nationale.

Cible : 2017

## **Action 9 :**

---

### **Élaboration d'un cadre de référence visant l'intégration des principes de développement durable dans nos politiques et procédures**

Objectif : Adoption du cadre par le comité de direction  
Cible : Printemps 2018, mise en œuvre en continu

*Objectif gouvernemental 1.3: favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et mesures gouvernementales*

## **Action 10 :**

---

### **Reconfiguration de nos structures d'encadrement scientifique :**

L'article 10 de la loi de l'INESSS stipule que l'Institut forme des comités permanents pour l'étude de toute question qui relève du domaine scientifique. Ces comités doivent être composés de scientifiques, de cliniciens, d'éthiciens, de gestionnaires et de citoyens. Nous avons procédé à la reconfiguration de nos structures d'encadrement scientifique afin qu'elles soient davantage en phase avec la nouvelle gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux.

Cette reconfiguration mobilise davantage la participation des partenaires externes et des citoyens puisqu'elle implique la mise en place d'un conseil scientifique et de six comités d'excellence clinique.

Objectif : Mise en place du conseil scientifique et des six comités d'excellence clinique  
Cible : 2017

## **Action 11 :**

---

### **Soutien à la participation des patients / usagers et proches aidants dans ses travaux d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé et en services sociaux**

Ce projet vise la prise en compte de l'expérience des patients, des usagers et des proches aidants et l'intégration de données contextuelles et expérientielles afin de formuler des recommandations considérées davantage comme pertinentes, acceptables et applicables.

Objectif : Systématiser et structurer la démarche de participation des patients, usagers et proches aidants dans les travaux de l'INESSS.  
Cible : Démarche en continu

***Objectif 1.5) Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial***

**Action 12 :**

---

**Participation de l'INESSS à l'élaboration du glossaire francophone en évaluation des technologies et des modes d'intervention**

Le domaine de l'évaluation des technologies est relativement récent et en évolution constante et, comme dans nombre de publications scientifiques, il se trouve marqué par la prédominance de l'anglais. Il s'ensuit que la terminologie française pose problème, dans la mesure où les différentes notions sont traduites de manière diverse par différentes personnes : soit des spécialistes qui ont peu de connaissances en linguistique ou en traduction, soit des traducteurs qui connaissent peu ou comprennent mal un domaine aussi spécialisé. Il devient donc nécessaire de répertorier les différents termes français en usage dans le domaine et de choisir la meilleure proposition, en tenant compte à la fois de la clarté de l'énoncé et de la fréquence de l'usage français des mots.

L'INESSS participe à ces travaux qui contribuent à l'atteinte du troisième objectif de la stratégie gouvernementale de l'Agenda 21 de la culture.

Échéance : En continu

# ANNEXE 1 : OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE NON RETENUS ET MOTIF

Objectif non retenu	Motif
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	Bien que la mission de l'Institut n'ait pas une influence directe sur l'atteinte de cet objectif, certaines activités qui y sont menées pourraient indirectement y contribuer.
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	Bien que la mission de l'Institut n'ait pas une influence directe sur l'atteinte de cet objectif, certaines activités qui y sont menées pourraient indirectement y contribuer.
5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	D'autres actions de ce plan contribuent à l'atteinte de cet objectif (action 7)
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	D'autres actions de ce plan contribuent à l'atteinte de cet objectif (action 7)
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques	Cet objectif ne correspond pas à la mission de



d'aménagement du territoire	l'Institut
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi et aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
8.1 Améliorer l'efficacité énergétique	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	Cet objectif ne correspond pas à la mission de l'Institut